

**ACP MONTAIGNE N° BCE : 0877.648.377**  
**Ave reine Astrid 47-49 à 5000 NAMUR**  
**P.-V. DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 10/04/2024**

LIEU : Bureau COLLIN, Avenue Prince de Liège 91/11 à 5100 JAMBES ou visioconférence  
Ouverture de la séance à 14h

**POINT 1 DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE, VERIFICATION ET SIGNATURE DU REGISTRE DES PRESENCES**

	NOMS	PRO	MILLIEMES
Présents		6/20	16.217,50/97.617
Procuration		5/20	77.272/97.617
<b>TOTAL</b>		<b>11/20</b>	<b>93.489,50/97.617</b>

Le quorum étant atteint, Monsieur \_\_\_\_\_, syndic de l'immeuble déclare l'Assemblée valablement constituée, permettant donc de délibérer et voter sur les points de l'ordre du jour.

La séance est présidée par \_\_\_\_\_

Remarque : les quotités du SPW pour ls votes sont ramenées à 28.820

	NOMS	PRO	MILLIEMES
Absents		9/20	4.127,50/97.617

**POINT 2 EXPLICATIONS, COMMENTAIRES ET REMARQUES SUR LE PROJET D'ACTE ENVOYE PAR MAIL LE 07/03/2024.**

Le syndic refait un petit historique du dossier.

Dans le règlement d'ordre intérieur, il n'est pas fait de distinction dans le stockage pour les parkings intérieurs et extérieurs.

L'Ag souhaite que l'acte soit adapté comme suit :

« Les emplacements de parking et garages ne pourront jamais être utilisés autrement que pour le stationnement de motos, vélos et voitures particulières ou de type mixte (genre station wagon) ;

Les emplacements de parking en sous-sol et les garages pourront cependant servir d'entrepôts, de dépôt de marchandises, non dangereuses et/ou insalubres. »

**POINT 3 APPROBATION DE L'ACTE DE BASE MODIFIE SELON RAPPORT DU GEOMETRE APPROUVE.**

A l'unanimité, l'Ag marque son accord sur le nouvel acte de base modifié selon le rapport du géomètre.  
Le syndic prendra contact avec le notaire JADOUL pour l'enregistrement de cet acte

**POINT 4 MANDAT A DONNER AU SYNDIC POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE CHEZ LE NOTAIRE.**

A l'unanimité, l'AG donne mandat au syndic pour la signature de l'acte chez le notaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 14H30.

Fait à Jambes, le 10/04/2024

Envoyé à tous les propriétaires le 10/04/24

Pour le Bureau Ph. COLLIN SPRL, syndic

Pour le Bureau Ph. COLLIN SPRL, syndic

*Annexe : Referendum lots caves et parkings*

Les propriétaires présents en séance.